



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 04 décembre 2017

DÉLIBÉRATION N°2017-092

OBJET : Remboursement de prestations de service : association les amis de la bibliothèque

En exercice : 20
Membres
Présents(s) : 19
Pouvoir(s) : 0
Absent(s) : 1

Le quatre décembre deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Les membres présents en séance :

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Aurore BAUGE, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Roger BUFFAUT, Christian VEILLAT, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Isabelle CAMBIER, Philippe THOMAS, Sylvie PORTE, Bertrand POUSSIERRE, Axelle BONNIN

Le ou les membre(s) ayant donné : un pouvoir :

Le ou les membres absent(s) :
Bénédicte NASTORG LARROUTURE

Secrétaire de séance : Madame Aurore BAUGE



CONSIDERANT que l'association « les amis de la bibliothèque » réalise, sur demande de la mairie des achats de matériel, supports ou de prestations pour lesquels l'association dispose d'un moyen de paiement adapté

CONSIDERANT que s'agissant de dépenses au profit de la commune il convient de rembourser ces acquisitions.

Le conseil municipal autorise le remboursement à l'association « les amis de la bibliothèques » de toute facture de prestations demandées par la mairie mais réalisées par des prestataires n'acceptant pas le paiement par mandat administratif. Le remboursement à l'association se fera sur présentation des factures acquittées correspondantes et dans le respect des crédits ouverts au budget.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Crescent MARAULT